

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 11 octobre 2017 portant désignation du responsable de la mission fonctionnelle « Etudes-conseil » du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « Etudes-conseil » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 portant nomination, notamment, de M. Alain GRAS dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Alain GRAS, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné pour diriger la mission fonctionnelle « Etudes-conseil » du contrôle général économique et financier, à compter du 16 octobre 2017.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 11 octobre 2017.

Pour les ministres et par délégation :

*La chef du contrôle général
économique et financier,*

H. CROCQUEVIELLE